

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2021**

# **CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**

**AU 31 DÉCEMBRE 2021**

---

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>PAGE</b>
<b>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS</b>	<b>1 - 2</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>BILAN</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET</b>	<b>4</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>5</b>
<b>NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>6 - 9</b>
<b>ANNEXE - PRODUITS</b>	<b>10</b>



Comptables  
Professionnels  
Agréés, S.E.N.C.R.L.

250-4625 boul. de la Côte Vertu  
St. Laurent, Québec H4S 1C8  
Téléphone/Telephone (514) 334-7171  
Télocopieur/Facsimile (514) 333-8707  
tcb@tcbepa.ca

---

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX ADMINISTRATEURS DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre Sportif de la Petite-Bourgogne** (l'organisme) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, les états des résultats et excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, et des flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financier de l'organisme.

### **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

*TCB Chartered Professional Accountants, inc.<sup>1</sup>*

Montréal, Québec  
Le 19 avril 2022


<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis #A109986

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## BILAN

Au 31 décembre	2021	2020
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	615 022	272 770
Débiteurs	16 543	17 404
Subventions à recevoir	20 733	235 091
Frais payés d'avance	2 069	4,695
	654 367	529 960
Placements (Note 3)	432 647	425 682
Immobilisations corporelles (Note 4)	31 714	40 160
	1 118 728	995 802
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer (Note 5)	138 069	125 366
Revenus reportés (Note 6)	67 980	148 059
	206 049	273 425
Dette à long terme (Note 7)	40 000	40 000
	246 049	313 425
Apports reportés - affectation d'origine interne (Note 8)	872 679	679 789
Actifs nets		
Non affectés	--	2 588
	1 118 728	995 802

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_ Administrateur

  
\_\_\_\_\_ Administrateur

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
	\$	\$
<b>Produits (voir annexe)</b>		
Subventions et contributions financières	756 249	601 055
Revenus autonomes	195 164	143 289
	<b>951 413</b>	<b>744 344</b>
<b>Charges</b>		
Achats d'articles à vendre	--	283
Amortissement	8 446	10 776
Assurances	4 118	3 764
Certificats	317	1 369
Dépenses - camp de jour	2 957	1 131
Dépenses - gymnase	5 992	2 906
Dépenses - piscine	5 534	2 130
Dépenses - plein-air	9 441	--
Dépenses de bureau et papeterie	7 105	7 620
Dons	200	--
Entretien et réparations	23 767	18 294
Événements spéciaux et réunions	605	3 894
Frais et permis	4 873	3 363
Frais informatiques	9 343	9 706
Honoraires professionnels	19 022	20 376
Honoraires comptables	17 536	18 997
Intérêts et frais bancaires	9 282	6 118
Publicité et promotion	4 129	8 987
Salaires et avantages sociaux	897 647	661 139
Télécommunications	6 685	7 351
Transport et représentation	135	258
Uniformes	1 200	650
	<b>1 038 334</b>	<b>789 112</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres revenus</b>	<b>(86 921)</b>	<b>(44 768)</b>
<b>Autres revenus (pertes)</b>		
Remise de dette - CUEC	--	20 000
Subventions - SSUC	261 040	279 987
Subventions - PRTA	16 183	--
Perte sur disposition de placements	--	(11 676)
	<b>277 223</b>	<b>288 311</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>190 302</b>	<b>243 543</b>
Excédent net - au début	2 588	29 045
<b>Transfert des excédents aux fonds d'affectation d'origine</b>	<b>(192 890)</b>	<b>(270,000)</b>
<b>Excédent net - à la fin</b>	<b>--</b>	<b>2 588</b>

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	190 302	243 543
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	8 446	10 776
	<b>198 748</b>	<b>254 319</b>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	861	4 093
Frais payés d'avance	2 626	(1,570)
Subventions à recevoir	214 358	(209 673)
Fournisseurs et charges à payer	12 703	16 831
Revenus reportés	(80 079)	(13 107)
	<b>150 469</b>	<b>(203 426)</b>
	<b>349 217</b>	<b>50 893</b>
<b>Activités d'investissements</b>		
Variation de placements	(6 965)	4 662
<b>Activités de financement</b>		
Dette à long terme - CUJEC	--	40 000
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>342 252</b>	<b>95 555</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>272 770</b>	<b>177 215</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>615 022</b>	<b>272 770</b>

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

---

### **Note 1 - Statut et nature des activités**

---

Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi des compagnies du Québec, et est, par conséquent, exempté des impôts sur les revenus. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est un organisme communautaire, financé par la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest), pour promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.

### **Note 2 - Principales méthodes comptables**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir; si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux cours sont constatés à titre lorsque les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative, soit à des taux de 20% pour l'équipement et de 30% pour le matériel informatique. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

#### **Instruments financiers**

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'organisme évalués au coût se composent des actions de sociétés cotées en bourse (placements).



# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

<b>Note 3 - Placements</b>	2021	2020
	\$	\$
	Coût	Coût
Fonds du marché évalués approximativement à 438 601\$ (2020 - 435 137\$)	432 646	425 682

<b>Note 4 - Immobilisations corporelles</b>	2021		2020	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement bâtiment	30 049	28 608	1 441	1 795
Équipement de bureau	26 922	20 748	6 174	7 714
Équipement piscine	20 577	18 521	2 056	2 564
Équipement gymnase	79 211	60 069	19 142	23 922
Matériel informatique	89 740	86 839	2 901	4 165
	246 499	214 785	31 714	40 160

<b>Note 5 - Crédoiteurs et charges à payer</b>	2021	2020
	\$	\$
Les comptes et frais courus à payer comprennent:		
Comptes fournisseurs	14 590	16 831
Salaires et avantages sociaux à payer	26 816	31 871
Vacances à payer	89 187	77 048
TPS et TVQ à payer (recevoir)	7 476	(384)
	138 069	125 366

### **Note 6 - Revenus reportés**

L'organisme reçoit des fonds à l'avance pour des programmes qui auront lieu à l'avenir. Ces fonds sont reportés pour correspondre aux dépenses connexes à engager.

### **Note 7 - Dette à long terme**

Prêt bancaire compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023.

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

### Note 8 - Revenus reportés - affectation d'origine interne

Les revenus reportés d'affectation d'origine interne comprennent six réserves qui ont été constituées par suite des décisions du conseil d'administration. Ces réserves sont créées à même les excédents du fond général et regroupent les éléments suivants aux 31 décembre 2021 :

- **Réserve spéciale** servant à couvrir des dépenses extraordinaires (salaires)
- **Réserve de contingence** pour équilibrer le budget opérationnel des exercices futurs
- **Réserve de fonds stratégique** destinée à la réalisation d'un plan stratégique
- **Réserve des fonds d'équipements** destiné à l'achat et le renouvellement d'équipements
- **Réserve d'initiative hors murs** afin d'offrir des services en ligne, en plein air et hors murs
- **Réserve de fonds de développement** destiné à promouvoir le développement du Centre

L'excédent du fonds général de l'exercice est imputé à la **réserve spéciale** et sert à maintenir un niveau suffisant d'argent équivalent à 3 mois de la masse salariale de l'organisme. L'excédent du fonds général non affecté à la réserve spéciale sera imputé à la **réserve contingence** pour équilibrer les déficits budgétaires des exercices futurs. La cible de la réserve de contingence est établie à un minimum de 50 000\$. Ces dispositions ont été adoptées par résolution unanime du Conseil d'administration le 21 avril 2009.

Sur propositions faites et adoptées par résolutions unanimes du Conseil d'administration le 19 février 2018, il a été convenu de créer deux nouveaux fonds : une réserve fond stratégique et d'y affecter un montant de 10 000\$ et de créer une réserve fonds d'équipement et d'y affecter un montant de 40 000\$. La **réserve de fonds stratégique** servira au paiement d'honoraires reliés à la réalisation d'un plan stratégique sur cinq (5) ans pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne et la **réserve de fonds d'équipements** servira à l'achat, au renouvellement et à l'entretien de l'équipement du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

En 2020, deux nouveaux fonds ont été créés : la réserve d'initiative hors murs et la réserve de fonds de développement. La **réserve d'initiative hors murs** a pour but de financer les activités en ligne, en plein air et hors des murs. Ces fonds pourront être utilisés pour l'embauche de personnel, l'achat d'équipements, la promotion, le développement et maintien de ces activités. La **réserve de fonds de développement** permettra la réalisation d'études de faisabilité, la construction, la réorganisation des locaux et l'aménagement des espaces afin de bonifier l'offre de services aux citoyens de la Petite-Bourgogne et Griffintown.

En 2021, un autre fonds a été créé - la **réserve de reprise post-covid**. Ce fonds est destiné à assurer la reprise post pandémie et éponger les pertes financières anticipées en raison de la hausse des frais d'opération et de la diminution de revenus liées à la pandémie et les diverses mesures sanitaires afin de continuer d'assurer l'accessibilité au loisir pour la communauté.

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2021	2020
	\$	\$
Réserve spéciale	201 000	201 000
Réserve de contingence	162 668	162 668
Réserve de fonds stratégique	6 121	6 121
Réserve des fonds d'équipements	40 000	40 000
Réserve d'initiative hors murs	70 000	70 000
Réserve de développement	200 000	200 000
Reserve de reprise post-covid	192 890	--
	872 679	679 789

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

---

### Note 9 - Instruments financiers

---

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques au 31 décembre 2021.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement et cause une perte financière à l'autre partie.

L'organisme sujet à des concentrations de risques de crédit par le biais de la trésorerie et de ses comptes débiteurs. L'organisme détient la presque totalité de sa trésorerie dans une seule grande banque canadienne. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

#### Risque boursier et taux d'intérêt

L'organisme maintient une portion de ses placements dans des fonds en gestion commune et, en conséquence, est sujet au risque lié au cours boursier associé aux fluctuations de prix du marché et aux taux d'intérêt pour ces placements. D'après le niveau de tolérance au risque de l'organisme, un modèle de répartition d'actifs a été développé et mis en place pour les placements, notamment les placements dans les actions.

#### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs et fournisseurs et charges à payer sont quasi égaux à leur valeur comptable étant donné leurs natures à court terme.

### Note 10 - Dépendance économique

---

Les sources principales de revenus du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne proviennent de la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest) et du gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le centre réside, gratuitement, dans le bâtiment qui est propriété de la Ville de Montréal.

La continuité des opérations est dépendante de l'entretien de cette relation avec la Ville de Montréal.

### Note 11 - Chiffres comparatifs

---

Certains montants de 2020 ont été reclassés afin de faciliter la comparaison avec l'année en cours.

### Note 12 - Événement postérieur

---

L'éclosion de la maladie du coronavirus (« COVID 19 ») a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes aux entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID 19 sont inconnus pour le moment, pas plus que l'efficacité des interventions monétaires et budgétaires du gouvernement et de la banque centrale vise à stabiliser la conjoncture économique. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de ces développements, ni l'incidence sur la situation financière et les résultats financiers de l'organisme au cours des périodes futures.

Le centre était toujours fermé pour activités à la date du rapport de l'auditeur. On ne sait pas quand les programmes réguliers se poursuivront. Pour aider l'organisme en cas de catastrophe imprévue, l'organisme peut utiliser ses fonds spéciaux, si nécessaire.

Pour régler le problème de la COVID 19, l'organisme a profité de certains programmes d'aide gouvernementale disponibles.

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2021	2020
	\$	\$
<b>Produits</b>		
<b>Subventions et contributions financières</b>		
Contributions financières de fonctionnement (Ville de Montréal)	510 444	258 264
Contribution financière de gestion (Ville de Montréal)	--	131 853
Contributions financières entretien (Ville de Montréal)	--	78 257
Contributions financières - Chalet (Ville de Montréal)	36 597	--
Contributions financières SLIM (Ville de Montréal)	7 661	--
Contributions financières PIMJ (Ville de Montréal)	4 320	5 200
Contributions financières PALIM	4 550	--
Mesure 4.2	5 215	3 976
Croix rouge du Canada	19 851	21 209
Population active	301	1 357
Contribution du programme d'assistance financière aux Centres Communautaires de Loisirs (PAFCCL)	138 197	84 520
Placement carrière été	29 113	16 419
	<b>756 249</b>	<b>601 055</b>
<b>Revenus autonomes</b>		
Revenus d'inscription	131 574	112 568
Location	22 092	8 504
Camp de jour	28 649	11 692
Ventes d'articles et divers	4 848	3 146
Intérêts et revenu de placements	8 001	7 379
	<b>195 164</b>	<b>143 289</b>
	<b>951 413</b>	<b>744 344</b>